

2 novembre 2010

10.409

**Question Alexandre Houlmann****Master de course d'orientation: un événement isolé?**

Dans sa convocation pour son assemblée générale du 8 juin, Tourisme neuchâtelois signalait "40.000 nuitées dans la région de l'Arc jurassien grâce aux masters de course d'orientation".

La semaine dernière, les quotidiens neuchâtelois titraient "Hôtellerie neuchâteloise: Impact salvateur de la course d'orientation"

A l'évidence, cette manifestation d'envergure a donné une belle carte de visite de notre canton, l'a fait connaître et a eu, élément non négligeable, des retombées économiques importantes. Le professionnalisme et l'enthousiasme de l'association neuchâteloise de course d'orientation (ANCO) et du comité d'organisation, fortement soutenu par la Ville de La Chaux-de-Fonds, ont de toute évidence contribué à un tel succès. Notre canton aurait tout à gagner à ce que de telles manifestations s'y déroulent chaque année.

Si nous nous penchons sur la genèse de cet événement, nous devons malheureusement constater que l'ANCO s'est heurtée à de nombreux obstacles administratifs pour faire bénéficier notre canton d'un événement majeur. Près de 10 ans de négociations! Pour information, le projet prévoyait un dépôt de candidature pour 2007. Faute d'autorisation, l'ANCO a dû différer sa demande de 3 ans.

Partant du postulat que de tels événements sont essentiels et incontournables pour le dynamisme de notre canton, le Conseil d'État peut-il répondre aux questions suivantes:

- Peut-il nous assurer qu'il apporte le soutien à de tels événements en évitant aux organisateurs des tracasseries administratives inutiles?
- Peut-il sensibiliser les autorités communales, qui elles aussi freinent parfois ces projets, que de tels projets sont essentiels pour notre canton, et leur demander de faire preuve d'ouverture face aux demandes?
- Favoriser plutôt que freiner: quelles pistes?

Cosignataires: J. Amez-Droz, G. Hirschy, M. Schafroth, S. Latrèche et D. de la Reussille.